

J'agis pour la forêt

Une forêt sans déchets



Afin de préserver la forêt et sa biodiversité, voici quelques **BONNES PRATIQUES À ADOPTER.**



1 RAMASSEZ VOS DÉCHETS

C'est la règle d'or : **emportez toujours vos déchets avec vous** lorsque vous quittez la forêt.

Que ce soit un simple papier, un emballage ou une bouteille, glissez-les dans votre sac à dos ou dans le sac que vous aurez emporté exprès.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis plus de 20 ans, l'ONF a retiré les poubelles.

En effet, elles attiraient les animaux, qui, en les fouillant, participaient à la diffusion des déchets, mais également se blessaient, se retrouvaient piégés ou s'étouffaient.



2

COMPOSTEZ VOS DÉCHETS VERTS

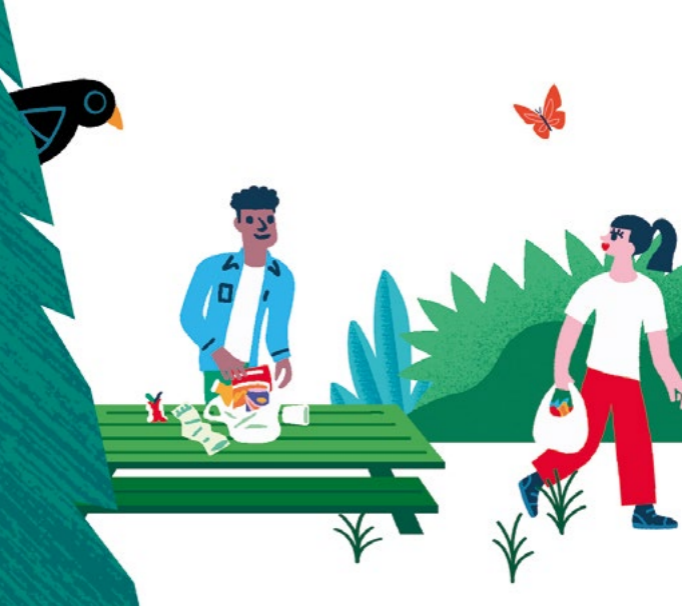
Si vous avez des déchets verts comme des **feuilles mortes**, les restes de la **tonte** de vos jardins ou des **branches** de haies et d'arbustes, pensez au **compostage** !

Transformez-les en compost naturel en les déposant dans un **endroit dédié de votre jardin** ou en l'apportant à la **déchèterie** la plus proche de chez vous.

BON À SAVOIR

Bien qu'ils puissent sembler inoffensifs, les déchets verts dégradent les sols forestiers ce qui a **un effet négatif sur la faune et la flore** :

- les aiguilles, herbes de tonte, feuilles mortes... déposées en trop grandes quantités **asphyxient localement le sol** ;
- les déchets verts abritent parfois des **plantes invasives**, comme la Renouée du Japon, qui peuvent se propager et perturber les écosystèmes forestiers ;
- les essences ornementales de nos jardins trouvent en forêt les conditions idéales à leur développement. Mais en se propageant, **elles prennent la place des espèces végétales autochtones**, et les menacent parfois d'une disparition lente et ainsi appauvrissent la biodiversité forestière.



3

GARDEZ VOS RESTES ALIMENTAIRES

Jeter des restes alimentaires en forêt peut être un danger pour les animaux qui perdent leur instinct sauvage et risquent de s'empoisonner.

Même si cela peut sembler anodin, il est donc important de ne pas abandonner vos trognons de pommes ou vos restes de sandwiches en forêt.

QUEL EST LE RISQUE ?

Laisser en forêt des restes alimentaires peut également perturber l'équilibre naturel et entraîner des modifications pouvant **favoriser une surpopulation de certaines espèces animales...** les sangliers par exemple.



4

SIGNALEZ LES DÉPÔTS SAUVAGES

Si vous tombez sur un dépôt sauvage en vous baladant en forêt, **signalez-le aux forestiers** pour qu'ils puissent intervenir et nettoyer la zone.

QUI S'EN CHARGE ?

Dans les forêts publiques, c'est-à-dire celles qui appartiennent à l'État et aux collectivités locales, **la gestion des déchets est assurée par les équipes de l'ONF et les collectivités locales.**

À VOTRE AVIS, QUE TROUVE-T-ON EN FORÊT ?

ENCOMBRANTS

meubles, canapés, matelas...

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables...

EMBALLAGES

cartons, barquettes, sacs plastique, bouteilles, paquets de cigarettes...

DÉCHETS DANGEREUX

bouteilles de gaz, amiante...

PRODUITS CHIMIQUES

peintures, acides, solvants, huiles...

DÉCHETS DE CHANTIER

gravats, briques, planches, tuiles...

DÉCHETS VERTS

branches, feuilles, tontes...



5

TRIEZ ET RECYCLEZ VOS DÉCHETS

Trouvez les déchèteries et les recycleries proches de chez vous !

<https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/4>

<http://www.ressourcerie.fr/>

Elles sont là pour vous aider à **vous débarrasser de vos déchets de manière sûre et écologique.**

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre **mairie** ou des **syndicats intercommunaux de gestion des déchets.**

Si vous engagez des travaux à votre domicile, demandez à votre entrepreneur de fournir un **justificatif de mise en décharge** avant paiement. Cette démarche **permet de réduire les déchets sauvages en forêt.**

À QUOI ÇA SERT ?

Une fois traités, les déchets non recyclables servent à produire de l'**eau chaude** et de l'**électricité.**

6



6

DEVENEZ AMBASSADEUR D'UNE FORÊT PROPRE

Chaque année, **plusieurs tonnes de déchets nocifs et polluants sont ramassés** par les équipes de l'ONF, le long des routes, sur les parkings ou dans les sites fréquentés par le public.

Participez aux **opérations de ramassage collectif** organisées tout au long de l'année. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour être tenus informés.

onf.fr    

QUIZ

COMBIEN DE TEMPS MET UN DÉCHET
POUR SE DÉCOMPOSER ?

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| BOUTEILLE EN VERRE .1 | A. 3 à 6 mois |
| CANETTES EN ALUMINIUM .2 | B. 2 à 3 ans |
| SAC PLASTIQUE .3 | C. 5 à 10 ans |
| POLYSTYRÈNE .4 | D. 100 à 500 ans |
| CIGARETTE .5 | E. 100 à 450 ans |
| JOURNAUX .6 | F. 100 à 500 ans |
| CHEWING-GUM .7 | G. 100 à 1 000 ans |
| BOUTEILLE EN PLASTIQUE .8 | H. 4 000 ans |



Direction de la communication
2 bis avenue du Général Leclerc
CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex
Mars 2025

